



FICHE SITE
site classé
76 192 000

**LE DOMAINE PUBLIC MARITIME
DE LA CÔTE D'ALBÂTRE A BENOUVILLE, ETRETAT,
LA POTERIE-CAP-D'ANTIFER, LE TILLEUL, LES LOGES,
SAINT-LEONARD, VATTETOT-SUR-MER, YPORT**

Liste des communes concernées : BENOUVILLE, ETRETAT, LA POTERIE-CAP-D'ANTIFER, LE TILLEUL, LES LOGES, SAINT-LEONARD, VATTETOT-SUR-MER, YPORT

Superficie : 775,25 ha

Arrêté du 28/03/1979 :

est classé l'ensemble formé sur les communes de La Poterie-Cap-d'Antifer, Le Tilleul, Etretat, Bénouville, Les Loges, Vattetot-sur-Mer, Saint-Léonard et Yport (Seine-Maritime) par le domaine public maritime sur une profondeur de 500 mètres en direction du large à partir de la limite terrestre de la zone littorale classée par décret du 4 Janvier 1979